Concours d'affiches - Les lieux patrimoniaux

Qu'est-ce qu'un lieu patrimonial?

Tout lieu auquel se rattachent des personnes, des lieux et/ou des événements du passé et qui représente notrehéritage et aide à préserver notre histoire. Il peut s'agirde sites utilisés par les peuples autochtones, d'éléments du paysage, de sites archéologiques, de maisons, de structures reliées à la pêche, d'églises, de palais de justice, de parcs et espaces ouvertes, de cimetières, de monuments commémoratifs et de ruines, pour n'en citer que quelques-uns. Les histoires liées à ces lieux et l'usage de ces lieux, font partie de leur valeur patrimoniale.

Les sources d'information sur les lieux patrimoniaux comprennent:

- La page web de Heritage NL (www.heritagenl.ca) et la page Facebook (@hfnlca).
- Des livres d'histoire locale, les musées, les bibliothèques et les archives.
- Les conversations avec des parents, des grands-parents, des aîné(e)s et avec d'autres membres de la communauté.

Lignes directrices du concours (VEUILLEZ LIRE LE TOUT ATTENTIVEMENT)

1. Chaque soumission doit être la création d'un artiste individuel (de la maternelle à la 12e année) résident de la province de Terre-Neuve-et-Labrador.
2. Seules les soumissions montrant un lieu patrimonial dans la communauté ou la région d'origine de l'élève seront considérées **(Voir la carte des régions)**.
3. Les soumissions ne doivent pas être plus grandes que du papier de format lettre **(8,5 po x 11 po)**.
4. Les panneaux de toiles montés ne seront pas acceptés.
5. Les affiches peuvent être en couleur ou en noir et blanc **(pas de fusain, de pastels, d'art numérique ou d'art généré par IA, s'il vous plait)**.
6. Les affiches doivent être signées par l'élève dansle coin inférieur droit.
7. L'affiche doit être accompagnée d'un formulaire d'inscription dûment rempli, attaché à l'affiche au moyen d'un trombone.
8. Les scans électroniques de haute qualité et de haute résolution ainsi que les images des affiches peuvent être soumis par moyen du partage de fichiers ou de disque externe.
9. Un prix sera décerné à chaque niveau (primaire, élémentaire, intermédiaire et secondaire). Un gagnant du concours sera choisi de parmi ces quatre élèves.
10. Un prix sera décerné à chaque région (Avalon, Est, Central, Ouest, Labrador).
11. L'art doit représenter un lieu patrimonial existant. Une soumission qui représente les bâtiments démolis ou des paysages récemment modifiés ne sera pas pris en considération.
12. Les affiches seront jugées en fonction du détail et de la qualité de l'œuvre et de l'écriture.
13. Les prix seront attribués aux gagnants sur la recommandation des juges, dont la décision sera définitive.
14. Les artistes dont les affiches sont sélectionnées comme gagnantes acceptent que leur œuvre soit utilisée sans but lucratif par Heritage NL.
15. Les œuvres soumises au concours seront rendues aux artistes.
16. Les affiches doivent être reçues au plus tard vendredi 15 janvier 2027.

Des questions?
Courriel électronique - andrea@heritagenl.ca
Téléphone - 1-888-739-1892 (poste 4)

Heritage NL

Veuillez envoyer les affiches à l'adresse suivante:
Heritage Poster Contest
Heritage NL
P.O. Box 5171
St. John's, NL A1C 5V5